



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-1107-074

Déposé le : 29.09.15

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Compensation des pertes fiscales sur les impôts sur les personnes morales pour les communes en 2017-2018

Texte déposé

Le Conseil d'Etat peut compter sur le soutien des communes concernant le principe de la mise en œuvre anticipée de RIE III.

La perte fiscale pour les communes due à l'anticipation de RIE III en 2017-2018 est évaluée à 25,6 millions.

Le Conseil d'Etat s'est engagé, notamment en séance du Grand Conseil du 31 mars 2015, à ce qu'il n'y ait aucune conséquence fiscale pour les communes de l'anticipation de RIE III.

Le Conseil d'Etat considère que l'augmentation de sa contribution à la FAJE compense la perte fiscale des communes.

La motion déposée par la commission des finances sur les mesures complémentaires à RIE III propose à son point 4 de prévoir un soutien aux communes lié à l'anticipation de sa mise en œuvre.

Considérant que les montants proposés :

- ne vont pas aux communes réellement touchées par la perte fiscale.
- que l'accueil de jour et RIE III concernent des politiques distinctes
- que la contribution de l'Etat à la FAJE et la compensation de la perte fiscale impactant les communes en 2017 et 2018 sont des montants de nature différente
- que cette politique des vases communicants prétérite les communes et ne respecte pas l'engagement pris devant le Grand Conseil

les motionnaires demandent la création d'un fonds au bilan de l'Etat de Vaud d'un montant minimum de Frs 25,6 millions visant à compenser les pertes fiscales subies par les communes, pour les périodes fiscales 2017-2018.

Commentaire(s)

Conclusions

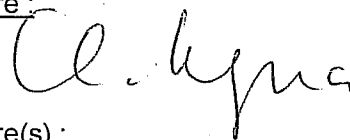
Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (c) prise en considération immédiate et renvoi au CE | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire | <input type="checkbox"/> |

Nom et prénom de l'auteur :

Claudine Wyssa

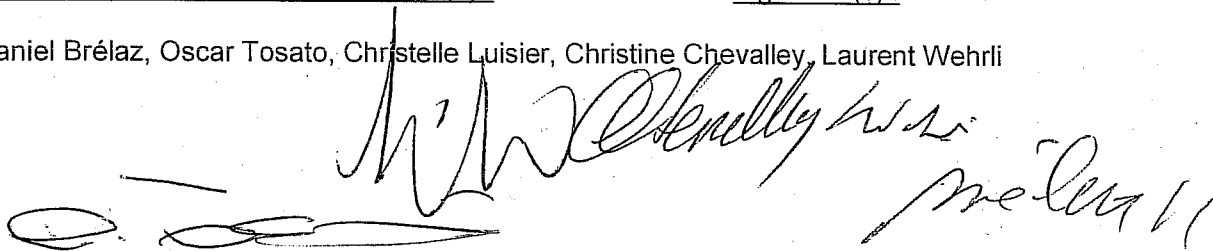
Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Daniel Brélaz, Oscar Tosato, Christelle Luisier, Christine Chevalley, Laurent Wehrli

Signature(s) :



Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

textes fiscales

Liste des députés signataires – état au 8 septembre 2015

Aellen Catherine		Cherbuin Amélie	
Ansermet Jacques		Chevalley Christine	
Attinger Doepper Claire		Chollet Jean-Luc	
Aubert Mireille		Christen Jérôme	
Baehler Bech Anne		Christin Dominique-Ella	
Ballif Laurent		Clivaz Philippe	
Bendahan Samuel		Collet Michel	
Berthoud Alexandre		Cornamusaz Philippe	
Bezençon Jean-Luc		Courdesse Régis	
Blanc Mathieu		Creteigny Gérald	
Bolay Guy-Philippe		Creteigny Laurence	
Bonny Dominique-Richard		Crottiaz Brigitte	
Borloz Frédéric		De Montmollin Martial	
Bory Marc-André		Debluë François	
Bovay Alain		Démétriades Alexandre	
Bréaz Daniel		Desmeules Michel	
Buffat Marc-Olivier		Despot Fabienne	
Buffat Michaël		Devaud Grégory	
Butera Sonya		Dolivo Jean-Michel	
Cachin Jean-François		Donzé Manuel	
Calpini Christa		Ducommun Philippe	
Capt Gloria		Dupontet Aline	
Chapalay Albert		Durussel José	
Chappuis Laurent		Duvoisin Ginette	
Cherubini Alberto		Eggenberger Julien	
Ehrwein Nihan Céline			
Epars Olivier			
Favrod Pierre-Alain			
Ferrari Yves			
Freymond Cantone Fabienne			
Gander Hugues			
Genton Jean-Marc			
Germain Philippe			
Glauser Alice			
Glauser Nicolas			
Golaz Olivier			
Grandjean Pierre			
Grobéty Philippe			
Guignard Pierre			
Haldy Jacques			
Hurni Véronique			
Induni Valérie			
Jaccoud Jessica			
Jaquet-Berger Christiane			
Jaquier Rémy			
Jobin Philippe			
Jungclaus Delarze Suzanne			
Kappeler Hans Rudolf			
Keller Vincent			
Kernen Olivier			

Liste des députés signataires – état au 8 septembre 2015

Krieg Philippe	Nicolet Jean-Marc	Schelker Carole
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lio Lena	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Luisier Christelle	Perrin Jacques	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pillonel Cédric	Stürner Felix
Manzini Pascale	Podio Sylvie	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Probst Delphine	Thalmann Muriel
Martin Josée	Randin Philippe	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Tosato Oscar
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Renaud Michel	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Aliette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezo Stéphane	Uffer Filip
Melly Serge	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Voiblet Claude-Alain
Miéville Laurent	Rochat Nicolas	Volet Pierre
Miéville Michel	Romano Myriam	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Roulet Catherine	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Rydlö Alexandre	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Schaller Graziella	Züger Eric